

Plus tard, quand sa vie eut pris fin, elle obtint de naître en haut parmi les devas ; le parfum de son corps se sentait au loin et se propageait jusqu'à quatre mille *li* de distance. Comme elle était allée se réunir à l'assemblée dans la salle de la bonne Loi, le souverain Çakra l'interrogea par cette gâthâ :

*Quelle œuvre productrice de bonheur avez-vous faite autrefois — pour que votre corps émette ce parfum exquis, — pour que vous soyez née parmi les devas, — et pour que votre teint ait un éclat semblable à de l'or fondu?*

La devî répondit par cette gâthâ :

*D'un parfum excellent — j'ai fait hommage au Vénérable suprême ; — j'ai obtenu ainsi un mérite imposant que rien n'égale ; — je suis née parmi les trente-trois dieux (Trayastrimçhas), — et je reçois de grandes joies ; — mon corps émet toutes sortes de parfums exquis — qui se font sentir à cent yojanas de distance ; — tous ceux qui sentent ces parfums — en éprouvent un grand bénéfice.*

Alors la devî se rendit auprès de l'Honoré du monde ; le Buddha lui expliqua la Loi et elle obtint la voie de srotâpanna ; puis elle retourna parmi les devas.

Les bhikşus demandèrent (au Buddha) : « Quelle action productrice de bonheur a-t-elle accomplie autrefois pour qu'elle ait obtenu de naître parmi les devas et pour que son corps soit ainsi parfumé ? » Le Buddha leur répondit : « Autrefois lorsque cette devî était parmi les hommes, elle oignit de parfums mes pieds ; c'est pour cette raison que, après sa mort, elle est née parmi les devas et a reçu cette récompense. »

(*Trip.*, XIV, 10, p. 20 v°.)

Dans le royaume de Çravâstî, le notable *Siu-ta* (Sudatta) promet une récompense de cent mille onces d'or à qui prendra son